

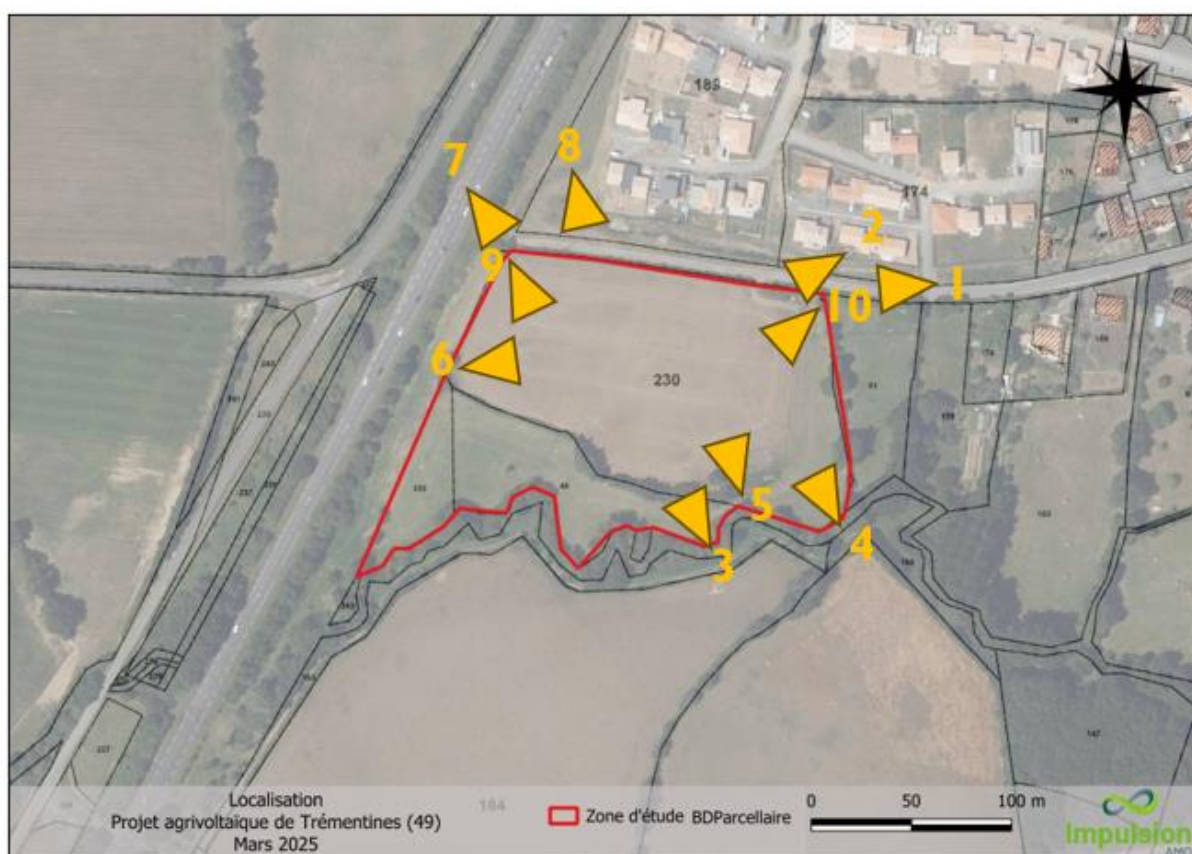
Annexe 3

Localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

Les prises de vues ont été réalisées le 16/09/2024.

Vues proches

La localisation des prises de vue proches est donnée ci-dessous :



Carte 1 : Localisation des prises de vues



Photographie 1 : Vue depuis la rue de la Vigne vers l'entrée du parc agrivoltaïque



Photographie 2 : Vue depuis les clôtures des jardins riverains vers l'entrée du parc agrivoltaïque



Photographie 3 : Vue depuis le ruisseau vers la haie au Sud du projet agrivoltaïque



Photographie 4 : Vue depuis le Sud-Est de la parcelle vers le projet agrivoltaïque



Photographie 5 : Vue depuis la haie au Sud vers le projet agrivoltaïque



Photographie 6 : Vue depuis le Sud-Ouest de la parcelle vers l'entrée



Photographie 7 : Vue depuis le Nord-Ouest vers la piste périphérique extérieure existante



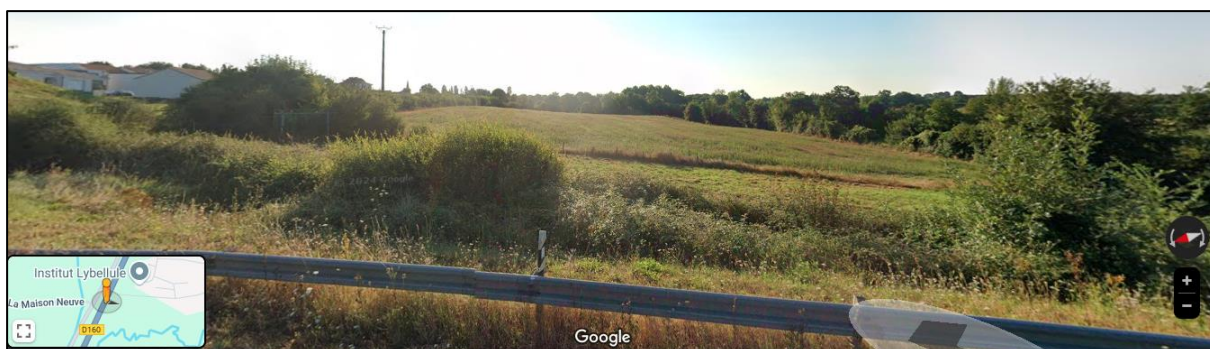
Photographie 8 : Vue sur le projet depuis l'extérieur à proximité des habitations



Photographie 9 : Vue depuis le Nord-Ouest vers l'intérieur du parc agrivoltaïque



Photographie 10 : Vue depuis le Nord-Est vers le parc agrivoltaïque



Photographie 11 : Vue depuis la D160 vers le projet agrivoltaïque (Source : Google Street Map)

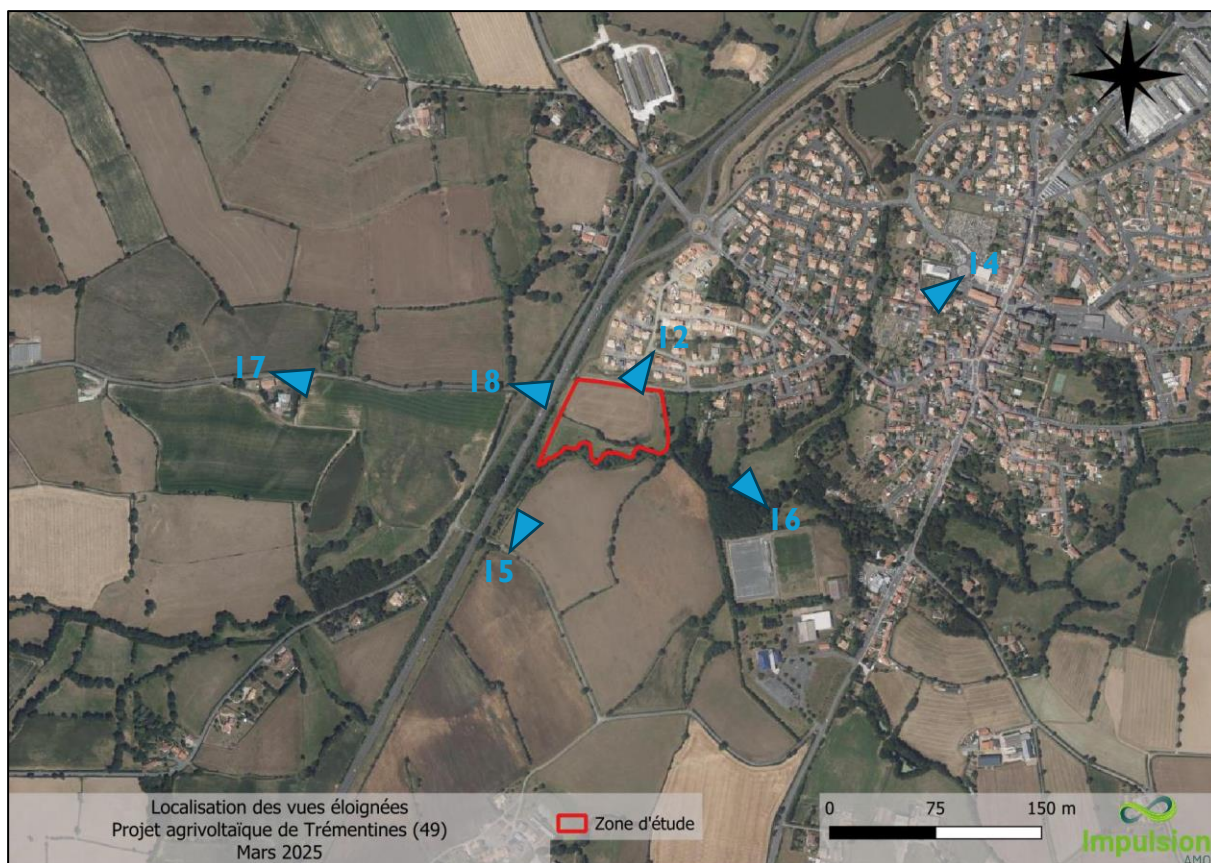
La co-visibilité du projet agrivoltaïque depuis la route départementale D160 sera traitée. Il est prévu de planter une haie d'essences locales reliant les haies existantes, de façon à masquer toute co-visibilité depuis la D160.



Carte 2 : Plantation de la haie d'essences locales sur environ 50 m

Vues éloignées

La localisation des prises de vue éloignées est donnée ci-dessous :



Les vues masquées vers le projet sont symbolisées par cette représentation : — — — —

Les vues possibles vers le projet sont symbolisées par cette représentation : —————

Habitations

Les co-visibilités depuis le lotissement au Nord du projet seront limitées, du fait des maisons existantes et des haies bocagères existantes, lesquelles seront conservées dans leur totalité.



Photographie 12 : Vue depuis le square Max Gallo vers le projet agrivoltaïque

Depuis les 4 maisons au Nord du projet, les co-visibilités sont limitées en raison du masque végétal existant : palissades des jardins et haie bordant le projet. En revanche, des co-visibilités avec le projet seront possibles depuis l'étage des maisons.



Photographie 13 : Zoom de la photo n°6. Vue depuis le parc agrivoltaïque vers les habitations

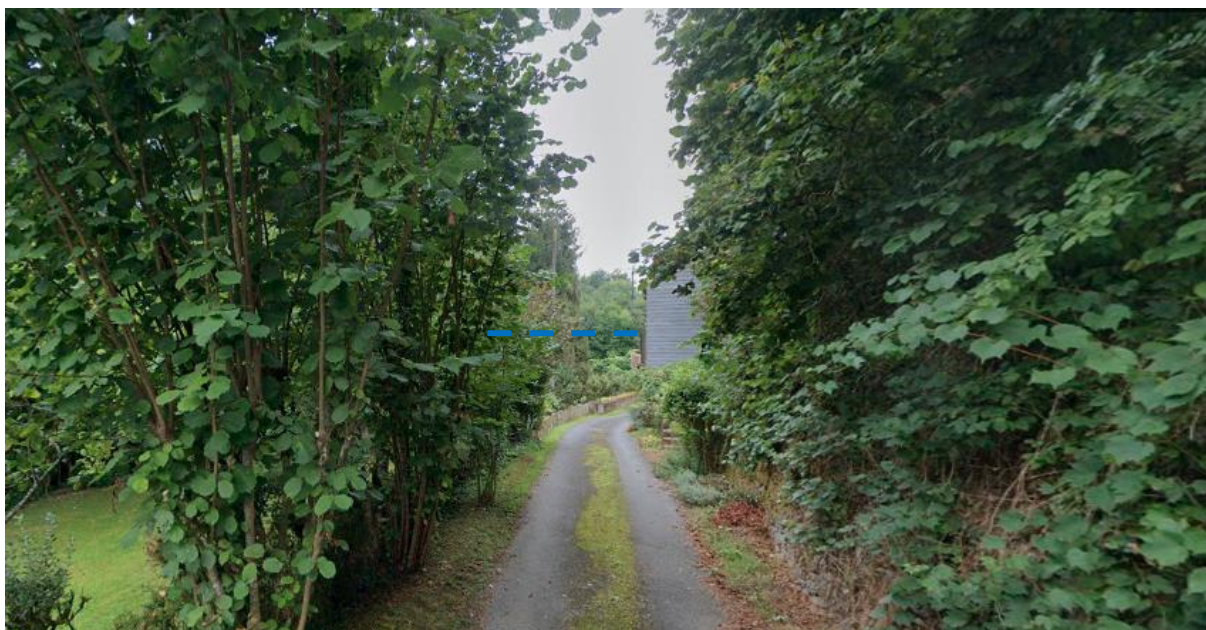
Centre bourg



Photographie 14 : Vue depuis la rue Maurice Ravel, dans le bourg, vers le projet agrivoltaïque (Source : Google Street Map)



Photographie 15 : Vue depuis la route reliant La Roche Verdon à la Fregeolière vers le projet (Source : Google Street Map)



Photographie 16 : Vue depuis la rue du Moulin du Pont, longeant le ruisseau, vers le projet



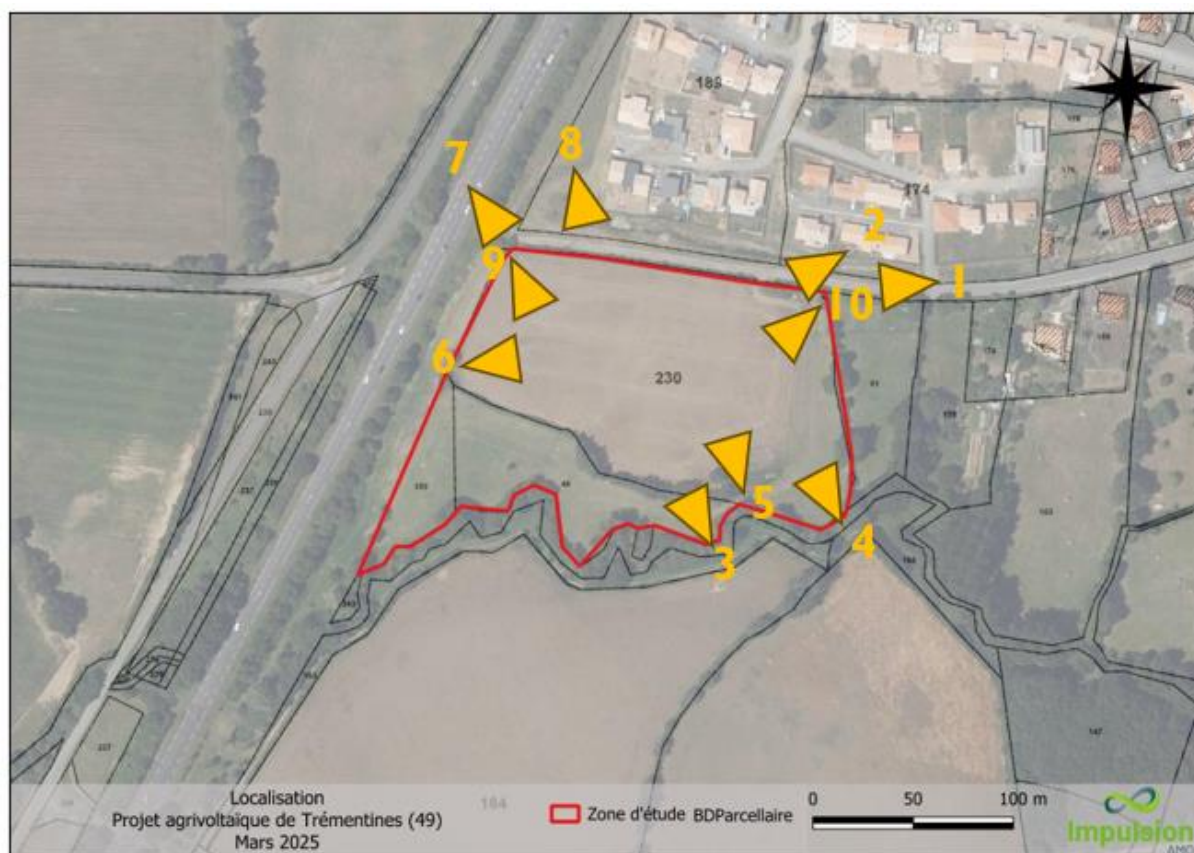
Photographie 17 : Vue depuis une habitation située à La Maison Neuve



Photographie 18 : Vue depuis le croisement de La Roche Verdon avec La Maison Neuve

Photomontages

Des photomontages ont été réalisés. La localisation des prises de vue proches est donnée ci-dessous :



Carte 3 : Localisation des prises de vues



Photographie 19 : Photomontage réalisé depuis la prise de vue 2, à l'entrée du site



Photographie 20 : Photomontage réalisé depuis la prise de vue 5, à l'intérieur du site, au Sud-Est de la parcelle agrivoltaïque



Photographie 21 : Photomontage sans mesure ERC, réalisé depuis la prise de vue 7, à l'extérieur du site, au Nord-Ouest de la parcelle agrivoltaïque. Co-visibilité existante avec la route départementale



Photographie 22 : Photomontage avec la plantation de haie de 2m de haut sur une longueur de 45 m, réalisé depuis la prise de vue 7, à l'extérieur du site, au Nord-Ouest de la parcelle agrivoltaïque. Co-visibilité avec la route départementale totalement masquée par l'écran végétal.

La parcelle sur laquelle se situe le parc agrivoltaïque est entourée de haies bocagères, permettant de masquer le projet aussi bien dans les vues proches que lointaines. Le maillage bocager généralisé sur la commune masque les potentielles co-visibilités.

La co-visibilité depuis la RD160 fera l'objet d'une plantation de haie d'essences locales, reliant les haies existantes, dans une logique de renforcement de la trame paysagère et du corridor écologique.

La co-visibilité depuis l'étage des 4 maisons se situant à une trentaine de mètres au Nord du projet sera faible. La haie au Nord permet de masquer une grande partie du projet. Quelques panneaux pourront être perçus depuis les fenêtres à l'étage de ces 4 maisons. A noter que les panneaux seront orientés Est-Ouest et que seules quelques lignes seront perceptibles.

L'impact résiduel du parc agrivoltaïque sur le paysage est faible.